Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 103 Vœu relatif au projet de construction d'une nouvelle Arena à Bercy.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant qu'a été identifié un besoin à Paris d'une salle sportive polyvalente, de type Arena, d'une capacité intermédiaire entre l'AccorHotels Arena - POPB (20 000 places) et la Halle Carpentier (4 800 places), soit une capacité d'environ 7 000 places ;

Considérant que des complémentarités pourraient être trouvées entre cette nouvelle salle et l'AccorHotels Arena - POPB, notamment dans l'organisation des grandes compétitions sportives ;

Considérant que le Cahier des clauses techniques particulières relatif à la Mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO), publié début avril, précise l'implantation de cette nouvelle Arena : « sur un terrain appartenant à la Ville de Paris, situé aux abords du Parc de Bercy, le long du quai de Bercy » ;

Considérant l'objectif d'apaisement du quai de Bercy poursuivi par la Ville de Paris, intégrant notamment le projet d'insertion d'une ligne de transport à Haut Niveau de Service ;

Considérant la nécessité d'améliorer les accès piétons et cyclables sur le site, en particulier à la passerelle Simone de Beauvoir ;

Considérant l'attachement des Parisiens et des Franciliens au parc de Bercy, construit sur les anciens entrepôts de vin, dont les 3 jardins offrent des ambiances différentes et permettent des usages variés ;

Considérant qu'il est essentiel de préserver et d'entretenir ce parc en valorisant ses qualités paysagères ;

Considérant que ce projet d'extension a fait l'objet d'un vœu de la majorité lors du conseil du 12ème arrondissement du mois de mai 2016 ; ce vœu adopté à l'unanimité défend les objectifs d'apaisement des circulations et de préservation des espaces verts sur ces parcelles ;

Sur proposition de Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLIARD et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- le projet préserve le parc de Bercy et ses espaces verts,
- le projet permette une revalorisation des abords du parc de Bercy et de l'AccorHotels Arena aujourd'hui peu qualifiés et contribue à la requalification du quai de Bercy,
- le titulaire de l'AMO engage quand il sera recruté, en lien avec la mairie d'arrondissement, une phase de concertation avec les habitants et les acteurs du 12ème arrondissement pour veiller à la bonne insertion urbaine du projet d'Arena dans son environnement.